

COMITÉ REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT DES PAYS DE LA LOIRE

11 FÉVRIER 2021

Programmation des aides à la pierre de l'État pour l'amélioration du parc privé

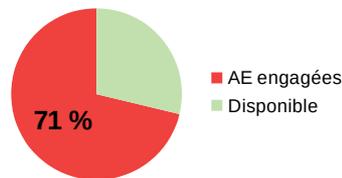
Bilan 2020 de l'amélioration du parc privé

6 454 logements financés en 2020

1 225 logements financés via le dispositif HMA (rattrapage de dossiers déposés en 2019)



3,1 M€ engagés



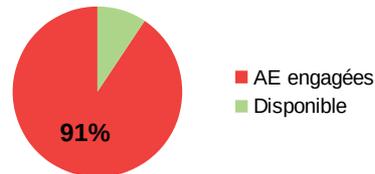
2 514 € en moyenne d'aide HMA en PDL (2 796 € en moyenne nationale)

5 229 logements financés au titre de l'une des priorités de l'Anah en 2020 (90 % des objectifs) Taux national identique



Dotation notifiée 2020

48,4 M€ engagés



5,1 M€ de crédits Ingénierie Engagés (+ 51 % / 2019)

dont **2/3** relevant des objectifs 2020 du programme Habiter Mieux

+ 1 dossier humanisation (Fontenay-le-Comte) et 1 dossier résorption habitat insalubre (Pouancé) – dotations spécifiques nationales (415 000 €).

Synthèse des résultats par territoire :

→ ensemble des logements prioritaires

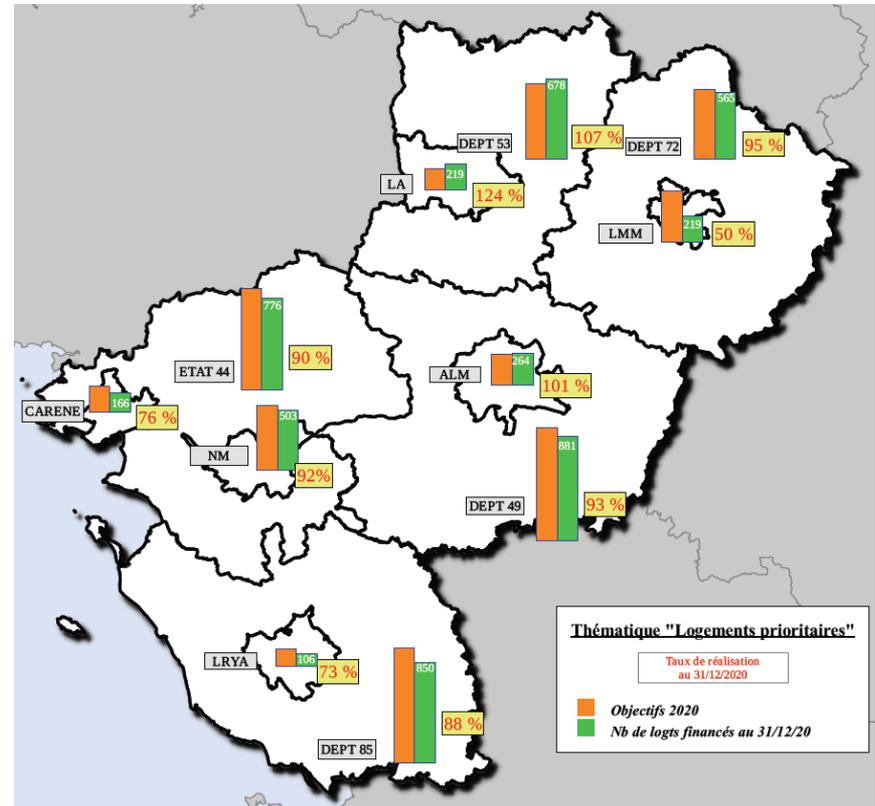
5 229 logements
financés en 2020
(- 7 % par rapport à 2019,
hors logements HMA)

90 % des objectifs
régionaux réalisés

Bons résultats sur l'ensemble
des territoires de gestion

(Taux d'atteinte plus faible sur Le Mans
Métropole à relativiser au regard du poids
des objectifs liés aux copropriétés.

Hors copropriétés, le taux de réalisation est
de 89 % pour le délégataire)



Synthèse des résultats par territoire :

→ lutte contre l'habitat indigne et dégradé

290 logements traités en 2020 au titre de l'habitat indigne et dégradé
(+ 7 % par rapport à 2019)

76 %

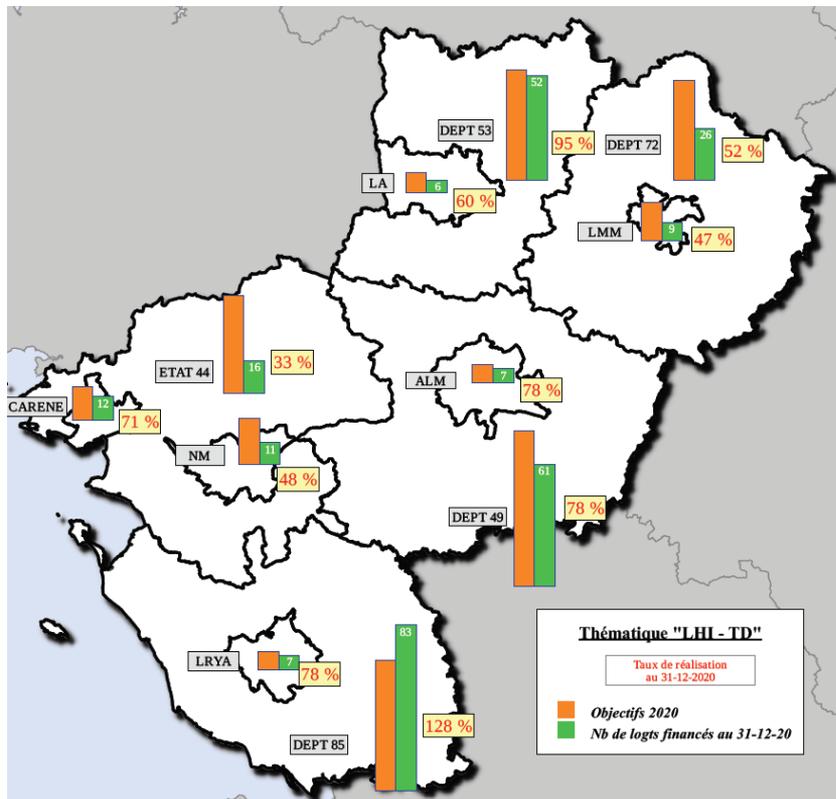
Taux régional de réalisation des objectifs
(+ 8 points par rapport au taux national)

24 400 € 

Montant moyen de la subvention régionale
(23 600 € au national)



14,6 %
poids dans les engagements



Synthèse des résultats par territoire :

→ adaptation des logements à la perte d'autonomie

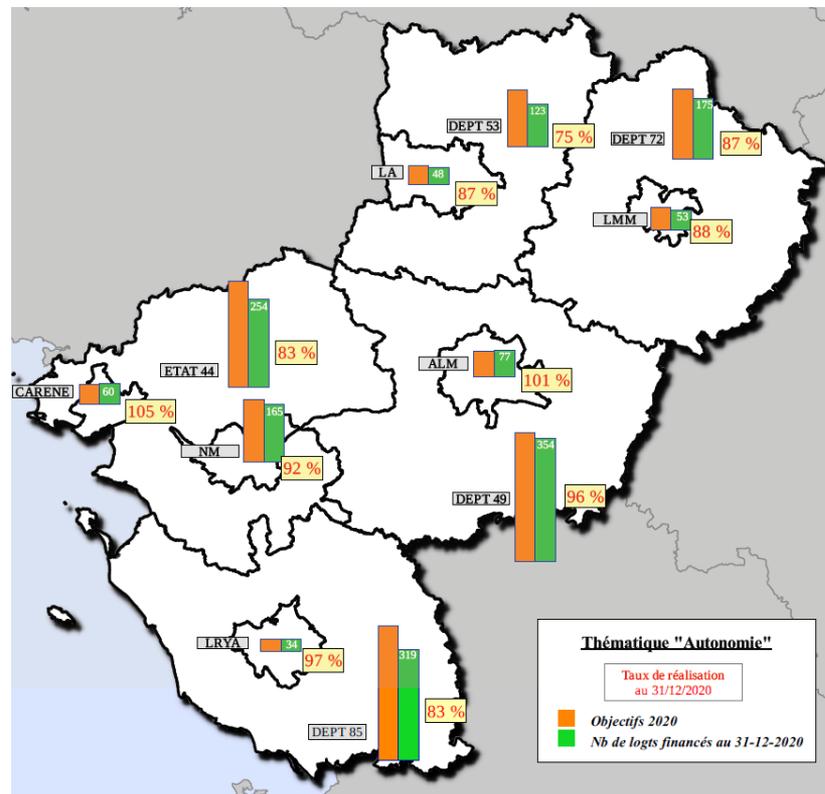
1 665 logements aidés en 2020
(- 12 % par rapport à 2019)

88 %
Taux régional de
réalisation des objectifs
(- 5 points par rapport au taux national)

2 850 € 
Montant moyen de la
subvention régionale
(3 340 € au national)



9,8 %
poids dans les
engagements



Synthèse des résultats par territoire :

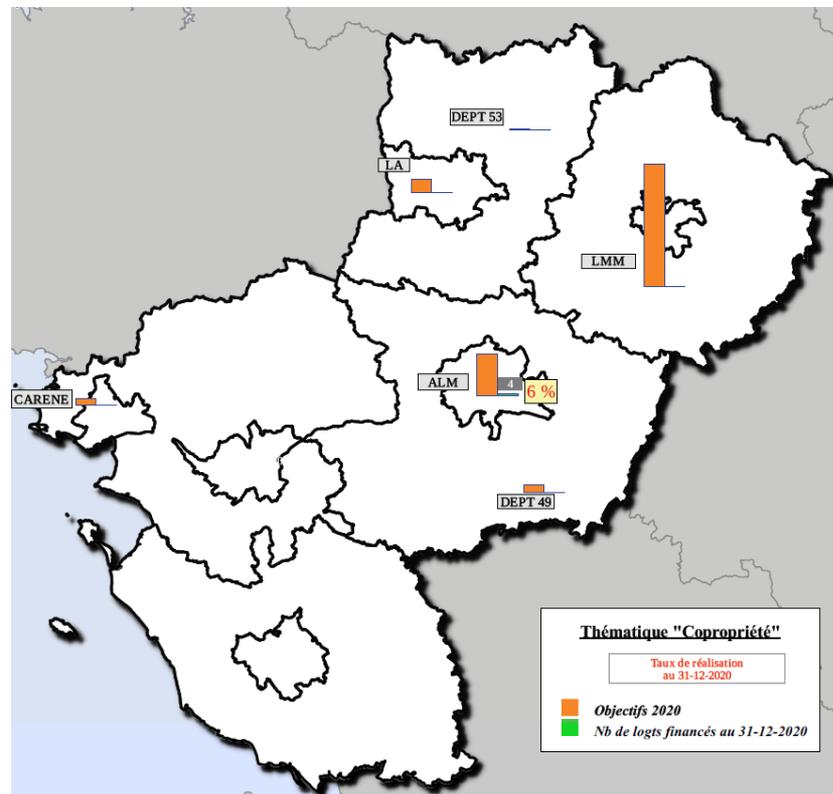
→ traitement des copropriétés

4 logements aidés en 2020 via des aides aux syndicats de copropriétaires
(133 logements en 2019)

1 %
Taux régional de réalisation des objectifs
(taux national de 71 %)

234
Copropriétaires aidés individuellement
(216 PO et 18 PB) pour 1,4 M€ de subventions

11
Copropriétés inscrites sur la liste de suivi régional du PIC national



Synthèse des résultats par territoire :

→ programme de rénovation énergétique Habiter Mieux

3 549 logements HMS en 2020
 (- 2 % par rapport à 2019)

95 %

Taux régional de réalisation des objectifs
 (+ 8 points par rapport au taux national)

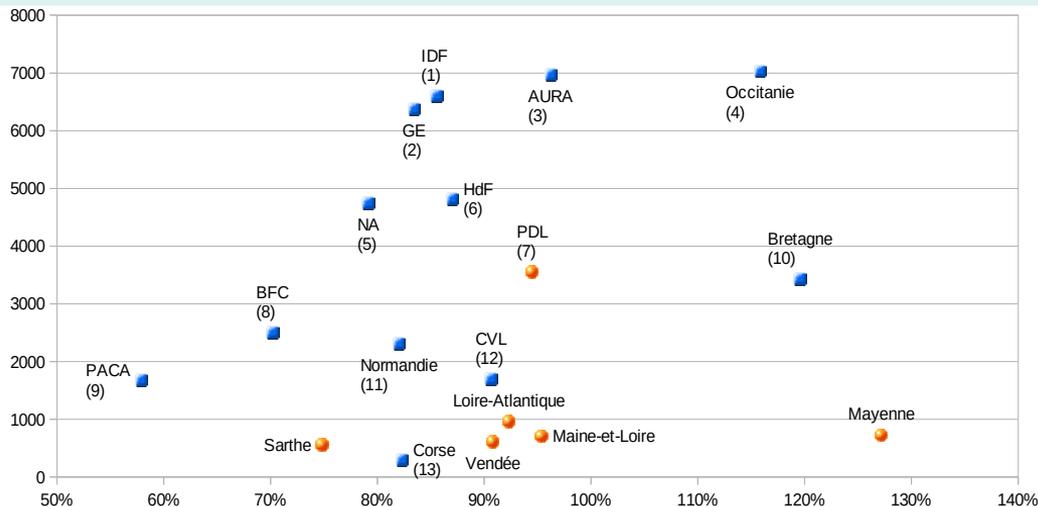
10 700 €

Montant moyen de la subvention régionale
 (10 610 € au national)



78,3 %
 poids dans les engagements

Positionnement de la région et des départements des Pays de la Loire dans la mise en oeuvre du programme Habiter Mieux
 (en abscisse, le taux de réalisation hors HMA et en ordonnée, le volume de logements financés, hors HMA)



En 10 ans, **36 445** logements rénovés en Pays de la Loire grâce au programme Habiter Mieux

Finalité sociale

62 % des ménages aidés sont des PO très modestes (60 % sur la seule année 2020), 33 % des PO modestes et 5 % des PB

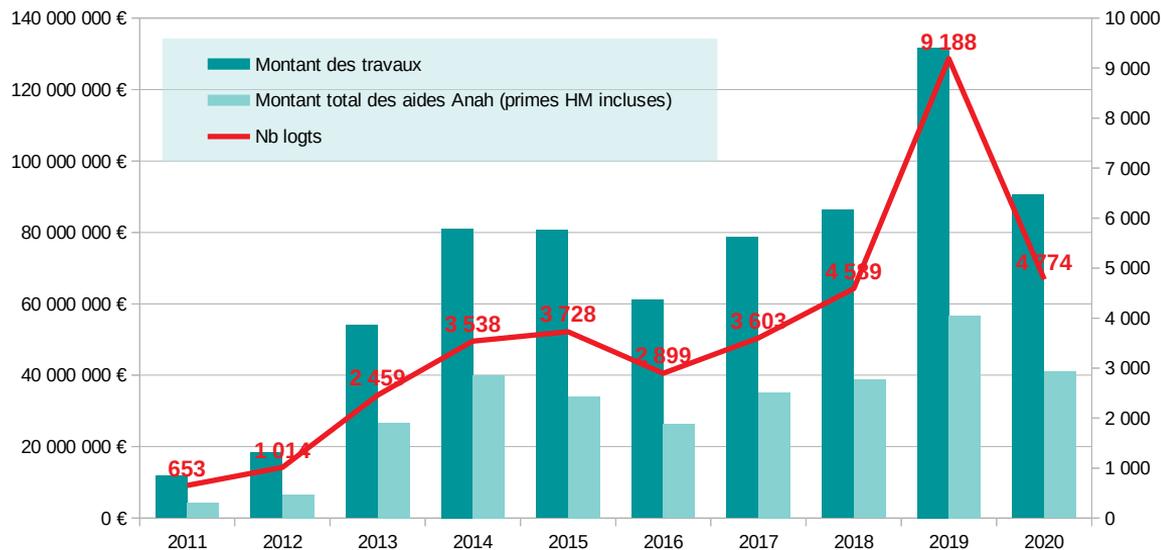
Finalité environnementale

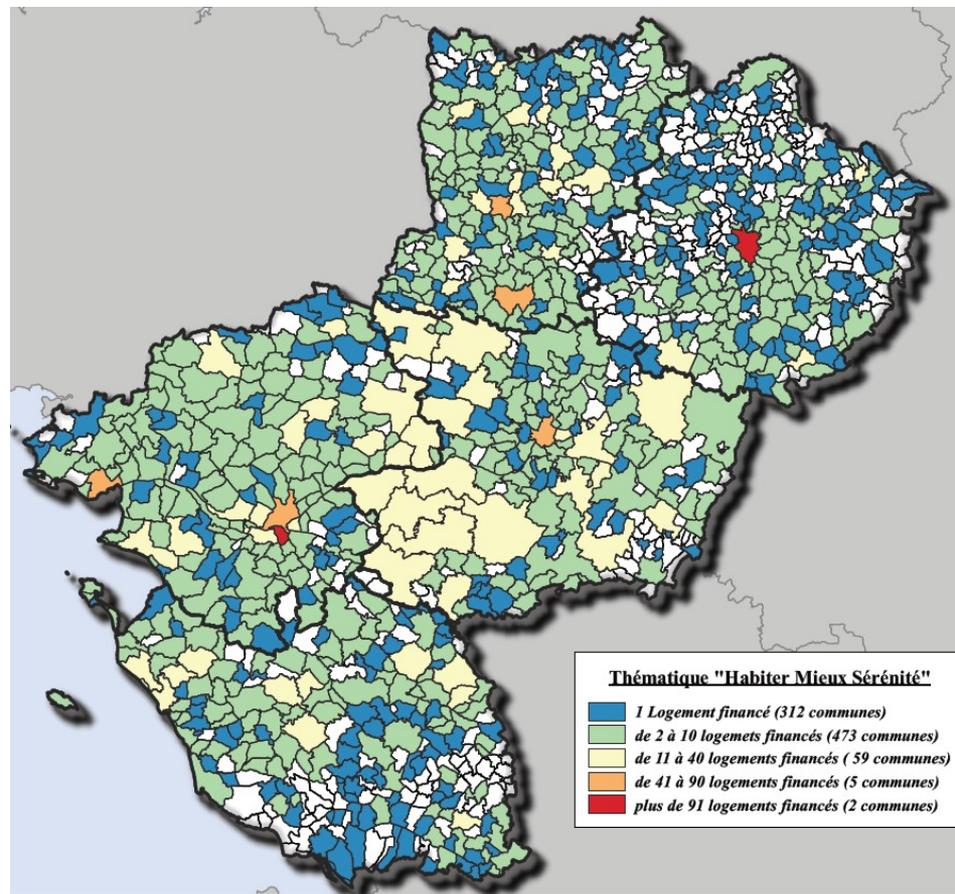
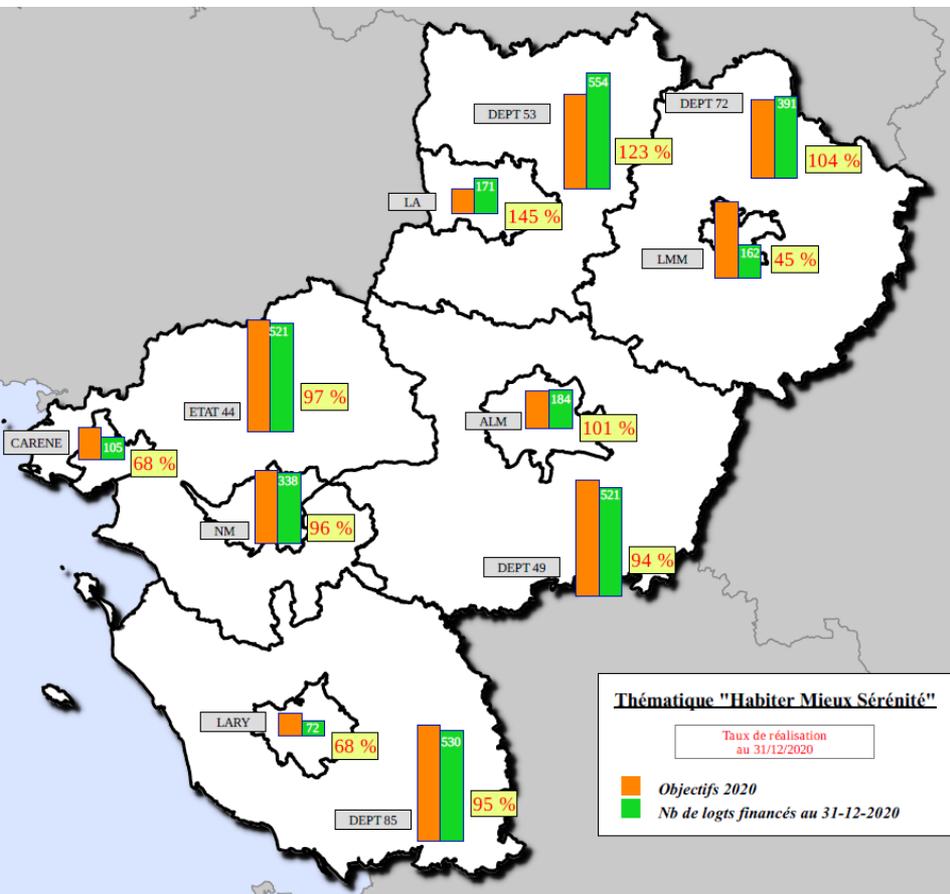
42,2 % de gain énergétique (44,2 % en 2020)

Finalité économique

694 M€ de travaux générés dont 90,5 M€ en 2020 (création et préservation d'emplois non délocalisables)

Evolution du nombre de logements Habiter Mieux financés en Pays de la Loire (dossiers HMA inclus)





→ Focus sur le dispositif de bonification

Objectif :

Encourager la rénovation énergétique des logements les plus énergivores

Conditions cumulatives :

- . un niveau de performance énergétique initial correspondant aux étiquettes F ou G ;
- . des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 % ;
- . une consommation énergétique projetée, après travaux, permettant un saut d'au moins 2 étiquettes (de G à E et de F à D).

1 009 logts bonifiés

834 PO

175 PB

28 % des logts HMS
(taux national identique)

25 % des PO HMS

65 % des PB HMS

Subvention moyenne
16 174 €

15 178 €/ logt PO

20 916 € / logt PB

14 961 €/ logt PO
(moyenne nationale)

22 588 €/ logt PB
(moyenne nationale)

NB : mécanisme de bonification revu en 2021

→ Focus sur



et les chiffres-clefs régionaux 2020



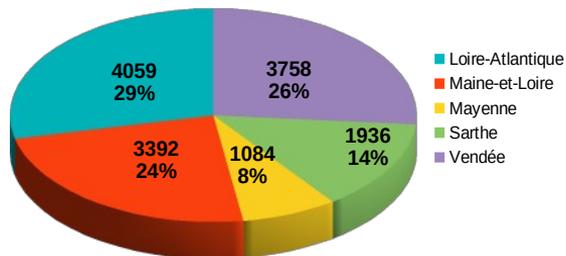
14 229 dossiers déposés dans la région (environ **7 %** des dossiers déposés sur toute la France)

10 339 dossiers engagés dans la région (décision favorable) soit **73 %** des dossiers déposés

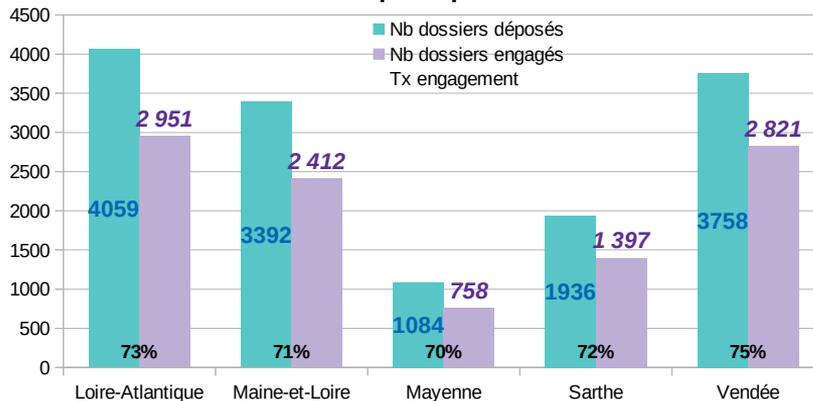
31,3 M€ d'aides engagées soit en moyenne **3 028 €** /dossier

31,5 % du coût des travaux. Couverture portée à **50 %** toutes aides comprises (collectivités, CEE, AL, etc.)

Répartition des dossiers MPR déposés par département

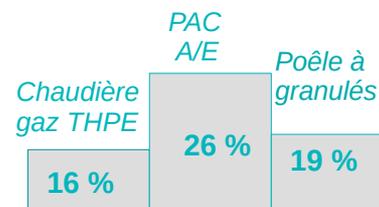
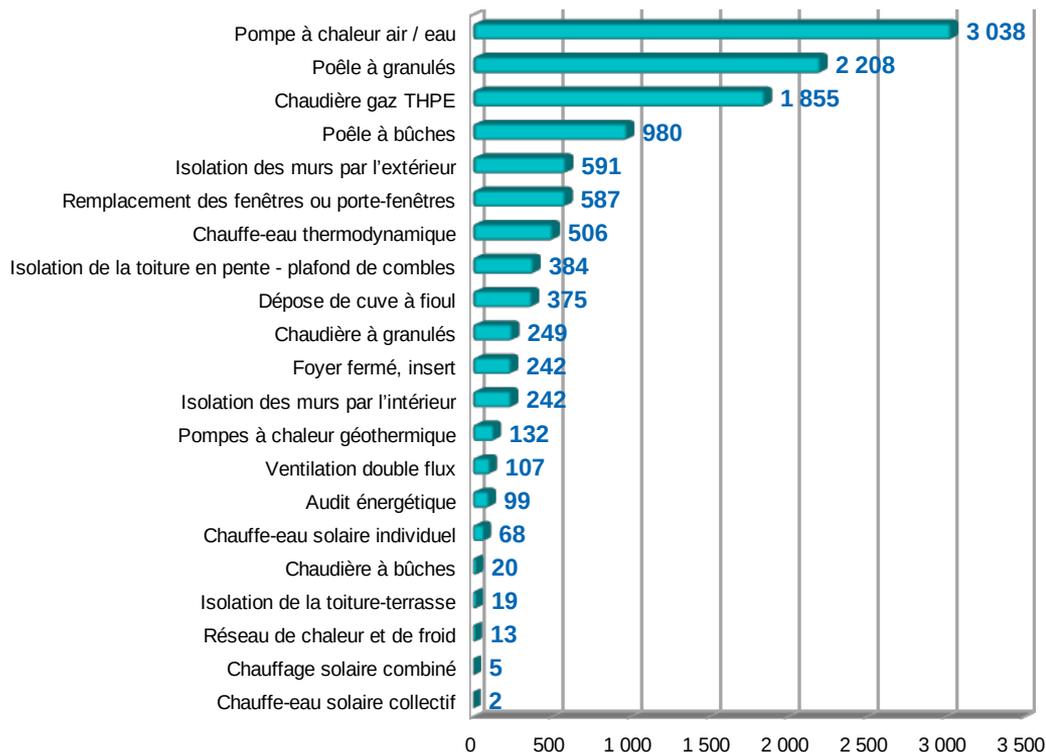


Nombre de dossiers MPR déposés et engagés fin 2020 par département





11 722 gestes travaux réalisés (dossiers engagés)

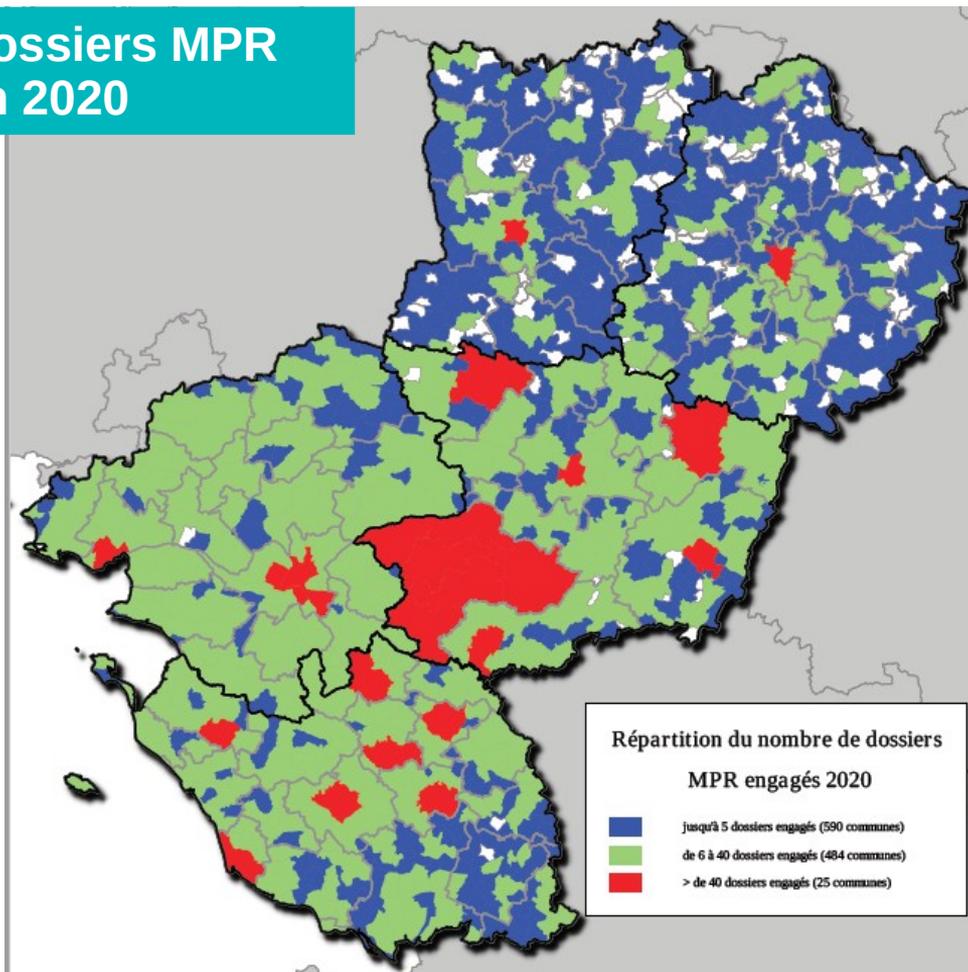


61% des gestes travaux

54 % des ménages aidés sont très modestes.

99 % des interventions concernent des maisons individuelles (que les PO soient modestes ou très modestes)

Répartition des dossiers MPR engagés en 2020



Orientations et objectifs de la programmation 2021

Les orientations nationales

Deux ambitions fortes soutenues par le plan de relance :

1/ l'accélération des actions pour la rénovation énergétique :

- doublement des objectifs MPR (400 000 à 500 000 primes)
avec une cible de 28 000 logements MPR Copropriétés (gestion déconcentrée) ;
- renforcement du programme HM avec un seuil minimal de gain énergétique de 35 % et une révision du régime des aides HM.

Objectif : 67 000 rénovations énergétiques (+12%)

(prise en compte en intégralité des objectifs MPR copro)

2/ la lutte contre les fractures sociales et territoriales :

- maintien de la mobilisation en faveur de la requalification des centres anciens dégradés à travers les plans Action Coeur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD). Enveloppe de 40 M€ réservée dont 29 M€ pour l'ingénierie ;
- doublement des crédits du plan national Initiative Copropriétés ;
- maintien des interventions en faveur de l'adaptation des logements ;
- maintien des engagements dans le cadre du plan Logement d'Abord.

Les objectifs et dotations

Au niveau national

Amélioration de **124 193** logements (+ 27%)

PO LHI/TD	3 000	=	53 572
PO Energie	30 000	↓	
PO autonomie	20 000	=	- 9 %
PO PVD	572	nouveau	

PB LHI/TD	4 370	↑	5 515
PB énergie	1 050	=	+10 %
PB PVD	95	nouveau	

Copros en difficulté	35 500	↑	65 016
MPR copros	28 000	nouveau	
dont copros fragiles	13 000	↓	+91 %
Copros PVD	1 516	nouveau	

Objectifs
HM de
67 000
logts
(+12%)



Dotation initiale de **1,118 Md €**
(+ 19 % / à 2020 – BI total de 2,6 Mds €)

Au niveau régional

Amélioration de **6 008** logements (+ 4%)

PO LHI/TD	162	4 832
PO Energie	2 854	↓
PO autonomie	1 816	-7 %
PO PVD	/	

PB LHI/TD	350	↑	+13 %
PB énergie			
PB PVD	/		

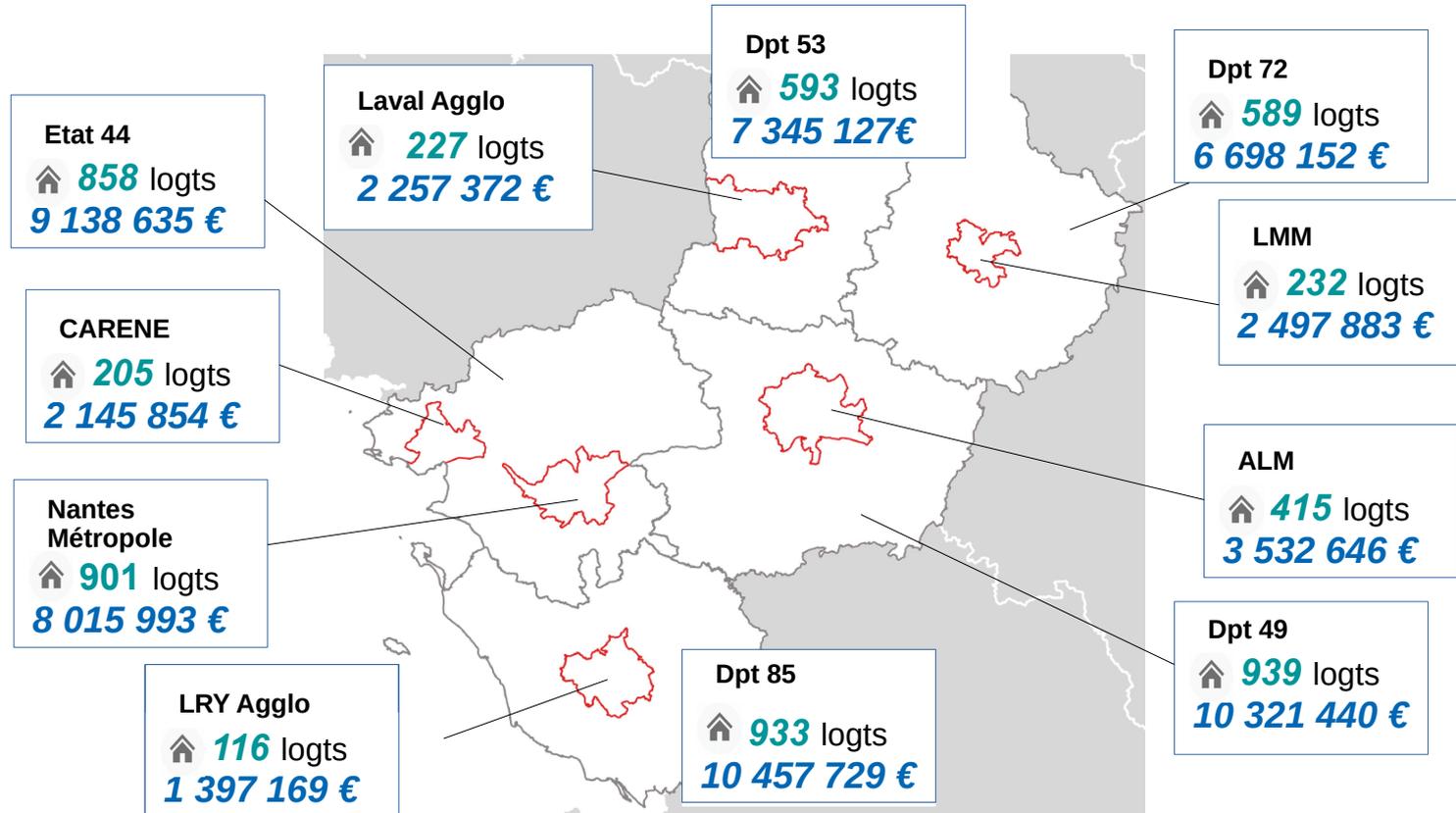
Copros en difficulté	210	826
MPR copros	616	↑
dont copros fragiles	270	+167 %
Copros PVD	/	

Objectifs
HM de
3 875 logts
(+3%)



Dotation initiale de **63,808 M €**
(+28 % / à la dotation initiale 2020)

Les objectifs globaux et dotations par territoire de gestion



Chantiers nationaux 2021 :

- Mission confiée par le ministre de l'Economie et la ministre du Logement au DG de la Banque des Territoires pour accélérer la rénovation des passoires thermiques (état des lieux de l'offre de financement, analyse des offres intégrées et clés en main, développement du tiers-financement). Restitution des propositions à la mi-mars 2021 ;
- Rapprochement des dispositifs HM et MPR pour une plus grande lisibilité des aides à la rénovation énergétique (année 2021) ;
- Accompagnement dans l'intégration de MPR dans les opérations programmées avec l'enjeu de coordination avec le programme SARE (année 2021)

